

ACCORD AÉRIEN AVEC LA FRANCE

Un accord bilatéral relatif aux services de transport aérien entre le Canada et la République Française a été signé à Ottawa, le 1^{er} août 1950. L'honorable Lionel Chevrier, ministre des Transports, a signé au nom du Canada, et M. Jean Basdevant, chargé d'affaires par intérim à l'ambassade de France au Canada, a signé au nom de son gouvernement.

L'Accord prévoit un service direct de transport entre le Canada et la France. Montréal et Paris ont été désignés comme les aéroports où le Canada et la France pourront exercer leurs droits respectifs de trafic.

On apprend que la Société Air-France, qui sera désignée par le Gouvernement français pour exploiter la route Paris-Montréal, a déjà ouvert un bureau dans le nouvel édifice de l'Aviation internationale, à Montréal, et qu'elle projette d'inaugurer son service commercial au début de l'automne. Les Lignes aériennes Trans-Canada, qui seront désignées pour exploiter cette route, examinent actuellement la possibilité de commencer leurs opérations d'ici la période de grand trafic, à l'été 1951.

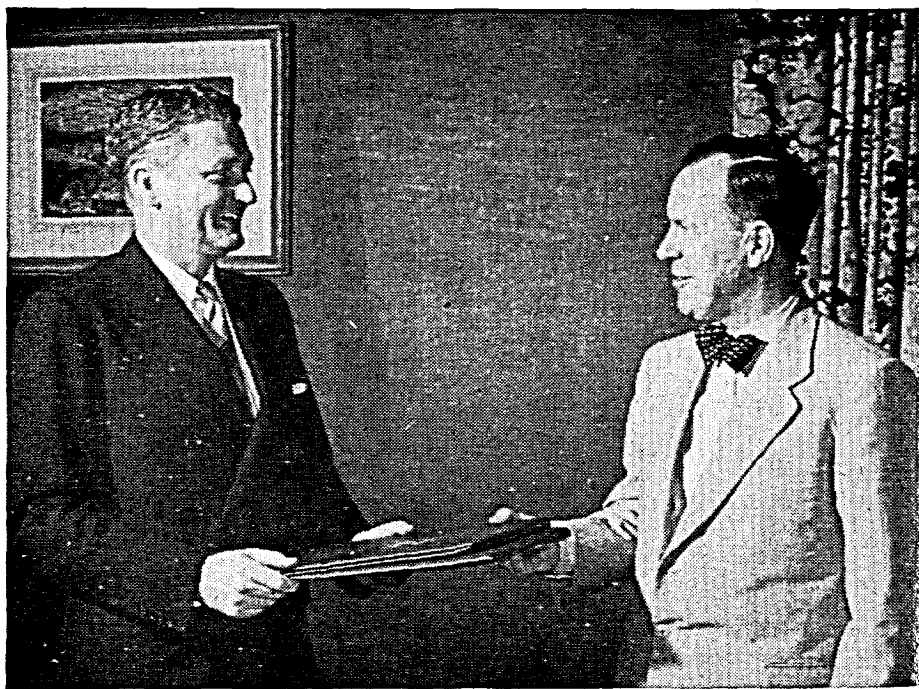


Photo: ONP

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS RATIFIENT LA CONVENTION SUR LES PÊCHERIES

Le Canada et les États-Unis ont échangé, le 13 juillet 1950, les instruments de ratification de la Convention relative à l'octroi réciproque de privilèges d'escale, dans les ports de la côte du Pacifique, aux pêcheurs de flétan des deux pays. Avec cet acte officiel est entrée en vigueur la Convention signée à Ottawa le 24 mars 1950. Ci-dessus (à gauche), M. Stanley Woodward, nouvel ambassadeur des États-Unis au Canada, remet l'instrument de ratification américain à M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.